

LA VIOLENCE CONJUGALE À L'ÉGARD DES FEMMES AUTOCHTONES : INTERVENTIONS PRIVILÉGIÉES PAR DES INTERVENANTES SOCIALES ALLOCHTONES

Par Erica Siddall

La problématique de la violence conjugale a émergé comme préoccupation sociale au cours des dernières 30 années, en grande partie grâce aux efforts des mouvements féministes. Malgré le fait que ce type de violence peut atteindre toutes les femmes, un examen de la littérature démontre, sans équivoque, que les femmes autochtones au Canada sont particulièrement affectées par cette problématique. Non seulement elles sont plus susceptibles de subir de la violence conjugale que leurs consœurs canadiennes, mais elles sont aussi plus souvent affectées par des formes de violence graves et fatales (Association des femmes autochtones du Canada, 2010a; Montminy, Brassard, Jaccoud, Harper, Bousquet & Leroux, 2010; Tourigny, Domond, Trocmé, Sioui & Baril, 2007).

La littérature montre que ce sont les interventions holistiques effectuées par des intervenantes autochtones qui s'avèrent les plus efficaces pour le travail auprès des familles autochtones touchées par la violence conjugale (Baskin, 2012; Lester-Smith, 2013; Puchala, Paul, Kennedy & Mehl-Madrona, 2010). Cependant, il y a une pénurie de littérature soulignant quelles pratiques devraient être préconisées par les intervenantes non autochtones travaillant auprès des femmes autochtones ayant survécu à de telles situations de violence. Cela pose un véritable problème étant donné que la majorité des intervenantes sociales et des intervenantes sociales au Canada ne sont pas autochtones (Hart, 2001), mais sont quand même appelées à intervenir auprès des femmes autochtones dans les hôpitaux, les centres communautaires, les maisons d'hébergement et les refuges d'urgence, ou à la suite de l'intervention des services policiers ou des services de la protection de l'enfance.

Étant donné que les femmes autochtones sont particulièrement affectées par la violence conjugale et que

l'efficacité et la pertinence des interventions occidentales en contexte autochtone sont souvent remises en question, l'objectif de cette recherche exploratoire était de comprendre comment l'intervention sociale se déroule entre les intervenantes allochtones et les femmes autochtones en contexte de violence conjugale¹. Plus spécifiquement, l'étude visait à répondre aux questions suivantes : (1) comment les intervenantes allochtones définissent la violence conjugale en contexte autochtone, surtout en ce qui concerne ses causes explicatives? (2) quelles sont les modalités pratiques de leurs interventions auprès des femmes autochtones? (3) comment conçoivent-elles leur travail auprès de ces femmes étant donné qu'elles-mêmes ne sont pas autochtones?

Les données de cette recherche qualitative ont été recueillies par l'entremise de sept entrevues semi-structurées réalisées avec des intervenantes sociales caucasiennes qui travaillent auprès des femmes autochtones ayant survécu à des situations de violence conjugale à Ottawa, soit six femmes et un homme qui proviennent de milieux variés : maison d'hébergement (1); services policiers (1); refuge pour les personnes itinérantes (1); services aux victimes (2); centre de traitement en toxicomanie (1); protection de l'enfance (1). Interrogées par rapport à leur ethnicité lors des entrevues, les participantes de l'étude se sont identifiées comme étant canadiennes (1); écossaise (1); blanche ou caucasienne (4); ou anglo-saxon avec une influence irlandaise et allemande (1). L'âge moyen des participantes est d'environ quarante ans et elles ont, en moyenne, 14 ans d'expérience dans la prestation de services sociaux ou

¹ Ces résultats sont tirés du mémoire de maîtrise en service social de l'auteure terminé en 2015 et intitulé *La violence conjugale à l'égard des femmes autochtones : interventions privilégiées par des intervenantes sociales allochtones*.

autre type de services (ex. policiers) auprès des femmes autochtones. Selon la préférence des participantes, les entrevues ont été réalisées en anglais (5) ou en français (2). Le recrutement a été effectué par le biais de la Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes (COCVFF), un organisme non partisan et à but non lucratif composé de multiples organismes membres (COCVFF, 2012). Les participantes à cette étude étaient donc employées d'organismes membres de la COCVFF.

L'analyse de contenu a été utilisée comme méthode spécifique d'analyse de données. De plus, étant donné que je suis caucasienne et que cette recherche touche directement à l'histoire et aux cultures autochtones, il était essentiel pour moi d'inviter des membres des communautés autochtones d'Ottawa à participer à ce projet. Un partenariat a donc été créé avec l'Odawa Native Friendship Centre (ONFC), un organisme à but non lucratif offrant des services sociaux aux personnes autochtones vivant à Ottawa. Un comité consultatif a été formé, composé de neuf personnes associées à l'ONFC, ainsi qu'une femme travaillant à Minwaashin Lodge, un organisme offrant des services spécifiquement aux personnes autochtones ayant subi de la violence. Le comité a été consulté à toutes les étapes du projet, y compris lors de l'interprétation des résultats.

Définitions et causes de la violence conjugale faite aux femmes autochtones

Lorsqu'interrogées par rapport à la définition de la violence conjugale à l'égard des femmes autochtones, les participantes ont répondu de différentes façons; ceci n'est pas surprenant étant donné qu'il n'existe aucune définition universellement admise de cette problématique (Bopp, Bopp & Lane, 2003). Les participantes ont mentionné que la violence conjugale peut prendre diverses formes : physique, sexuelle, émotionnelle, psychologique, financière, sociale et spirituelle. Elles ont aussi mentionné ses effets psychologiques, physiques, sociaux et familiaux, tels que les blessures corporelles, le chômage, l'isolement, le danger pour la famille élargie et l'impact sur les enfants. Une participante a ajouté que la violence conjugale affecte souvent la spiritualité de la femme survivante :

There's a feeling of worthlessness. Oftentimes women speak to feeling kind of spiritually devoid, and they feel 'othered' oftentimes. (Intervenante 5)

Compte tenu des perspectives holistiques des cultures autochtones et de l'importance qu'elles accordent à l'équilibre physique, mental, émotionnel et spirituel des personnes (Baskin, 2012; van de Sande & Renault, 1998), il est étonnant qu'une seule participante ait fait mention de l'impact de la violence conjugale sur la spiritualité des femmes. À ce titre, le comité consultatif s'est dit d'accord avec l'hypothèse avancée par de nombreuses chercheuses (Hamby, 2000; Kasturirangan, Krishnan & Riger, 2004;

Sokoloff & Dupont, 2005a), soit que la culture et l'ethnicité des intervenantes influencent leur façon de voir les choses et de définir une problématique. Un des membres du comité consultatif a souligné que même si les intervenantes allochtones sont capables de bien comprendre les dimensions physiques, émotionnelles et mentales de la violence en milieu autochtone, elles négligent en grande partie son côté spirituel.

Interrogées quant aux causes profondes de la violence conjugale chez les femmes autochtones, les participantes ont donné des explications basées sur des facteurs individuels, sociologiques et structurels. L'incapacité de la part des hommes à gérer la pression sociétale et leurs frustrations, ainsi que les problèmes de santé mentale et la toxicomanie, sont perçus comme des facteurs individuels qui mènent souvent à la violence conjugale. Quant aux facteurs sociologiques, les participantes ont soulevé le fait que la violence conjugale est un comportement appris et que la transmission intergénérationnelle joue un rôle significatif :

They're little boys to start out with, they watch their mom being abused... you know? Um, and then they grow up to be men that abuse. (...) I always think of that, like, they were somebody's little boys before they became abusers. (Intervenante 3)

Les participantes ont aussi identifié qu'un manque d'appui et de ressources communautaires, amplifié lorsque les personnes autochtones se déplacent d'une communauté autochtone à un centre urbain, ainsi que la marginalisation sociale et économique des personnes autochtones, peut jouer un rôle dans la violence conjugale :

Those men have as hard a time in their own right, okay? So the, the poverty – the abject poverty – and the feeling of hopelessness in their communities... I mean, it's hard for them to keep a family together. You know, all these social issues creep in because they're not given jobs. They're not accepted as part of mainstream society. No matter how hard they try. (Intervenante 3)

Des causes structurelles ont aussi été identifiées pour expliquer la violence conjugale à l'égard des femmes autochtones. Trois participantes sont convaincues de l'importance des causes sociohistoriques reliées à l'oppression, la marginalisation et les traumatismes vécus par les peuples autochtones du Canada :

The whole history around how Aboriginal people were treated, and, and the cultural genocide of their language and of their traditions and I think we've rendered them marginalized peoples. And I think that internalized victimization has, is evident in many different forms, including family violence. You know, I think it's, there's a real root cause in the history of how they're treated for sure – as a people. (Intervenante 4)

D'après Baskin (2012), la façon dont les femmes autochtones sont traitées dans leur famille reflète la façon dont les communautés autochtones ont été traitées au cours des derniers siècles. Cette chercheuse affirme que les peuples autochtones du Canada ont intériorisé l'oppression causée par le colonialisme et que cela a un impact sur leur vie de couple.

Par ailleurs, certaines participantes n'ont pas mentionné de facteurs structurels pour expliquer cette violence et déclarent que les femmes autochtones ont des expériences et un vécu de violence conjugale semblables aux femmes allochtones. L'ensemble des facteurs identifiés par les participantes démontre qu'il y a une divergence d'opinions par rapport aux causes de la violence conjugale à l'égard des femmes autochtones :

Violence is violence and assault is assault. (...) No different in the Aboriginal community than it is in any other community, right? (Intervenant 2)

Moi j'pense riche, pauvre, caucasienne, autochtone, immigrante, whatever – violence conjugale... it's the same throughout. (Intervenante 6)

Quoique ces participantes ne voient pas de différences dans leur travail auprès des survivantes de violence conjugale, le comité consultatif ne croit pas que la violence au sein d'un couple est comparable, peu importe l'ethnicité, la culture, l'âge ou le statut socioéconomique des individus impliqués. Il juge plutôt que la violence conjugale touche les familles autochtones et caucasiennes de façons différentes. En guise d'explication, un des membres constate qu'il existe généralement une douleur profonde dans les communautés autochtones et qu'ainsi la violence est souvent là, sur le point d'exploser. Un autre membre décrit comment les personnes autochtones continuent d'être confrontées aux stéréotypes et au racisme de la part des intervenantes, des policiers et du grand public et que cela rend les expériences de violence conjugale encore plus pénibles pour les survivantes autochtones.

Dans le même ordre d'idées, plusieurs auteures affirment que les femmes ne sont pas toutes atteintes par la violence conjugale de la même façon (Bograd, 2005; Bopp *et coll.*, 2003; Chbat *et collab.*, 2014; Commission royale sur les peuples autochtones, 1996; Fontes & McCloskey, 2011; Lorde, 1984; Richie, 2000; Sokoloff & Dupont, 2005a, 2005b). Les expériences des survivantes de violence conjugale varient en fonction de leur culture, ethnicité, statut socioéconomique, statut de citoyenneté, âge, habiletés et orientation sexuelle (Alaggia, Regehr & Rishchynski, 2009; Sinclair, 2012; Sokoloff & Dupont, 2005b). Cela ne veut certainement pas dire qu'il n'existe aucune similarité entre la violence qui existe au sein des couples autochtones et des couples allochtones. Au contraire, Bopp *et coll.* (2003) avancent qu'ils ont des caractéristiques en commun, telles que l'abus de pouvoir, la création d'un environnement

caractérisé par le recours aux tactiques de terreur, d'intimidation et de déshumanisation, et la présence de diverses formes de violence visant la souffrance de la victime. Malgré les similarités, ces chercheurs affirment que la violence vécue par les familles autochtones est enracinée dans l'histoire complexe des sociétés autochtones et de leur dynamique actuelle. Il s'agit là d'une distinction très importante, étant donné qu'elle laisse entendre qu'on ne peut pas bien comprendre le problème de la violence familiale et de l'abus dans les collectivités autochtones, et qu'on ne peut le résoudre efficacement, en s'appuyant sur les modèles et les hypothèses mis de l'avant par la plupart des travaux de recherche et des programmes d'intervention de la société dominante, qui ne prennent pas en considération la dimension de la collectivité dans son ensemble (Bopp *et coll.*, 2003, p. 11).

Les participantes à l'étude semblent considérer de multiples facteurs, tant individuels que structurels, lorsqu'elles tentent d'expliquer la violence conjugale vécue par les femmes autochtones. Cela suggère donc que les expériences des femmes sont diversifiées et qu'il ne faut pas considérer les femmes autochtones comme un groupe homogène. Certaines participantes suggèrent également que la violence structurelle et historique fait partie de l'expérience de ces femmes, qui en fait un groupe distinct de leurs homologues allochtones.

Interventions en matière de violence conjugale

Puisque les participantes œuvrent dans divers organismes, il n'est pas étonnant que les interventions qu'elles élaborent soient variées. Toutefois, leurs interventions sont guidées par deux objectifs primordiaux : la sécurité des femmes et des enfants et l'*empowerment* des femmes. Afin d'assurer la sécurité des femmes et des enfants vivant en situation de violence conjugale, les participantes utilisent différentes approches d'intervention telles que le counseling en cas de crise, les interventions policières, les interventions familiales et les interventions de groupe.

Quoiqu'elles soient utiles à court terme, le comité consultatif a comparé les interventions axées sur le counseling en cas de crise à l'application d'un pansement sur une plaie. Un membre a mentionné que les personnes autochtones ressentent parfois de la pression dans les rencontres individuelles, car elles n'adhèrent pas toujours à de telles approches.

Le participant provenant des services policiers a expliqué qu'il tente de protéger les femmes en se rendant au domicile du couple et en arrêtant le conjoint ayant des comportements violents lorsque cela s'avère nécessaire. Cependant, il admet que les interventions policières n'agissent pas sur les causes profondes de la violence et qu'elles répondent tout simplement à une situation de crise :

We're really good at getting some place fast and helping people in a crisis, you know. (...) That's all we're good at. (Intervenant 2)

La référence à d'autres services est une autre pratique très répandue parmi les participantes qui veulent assurer la sécurité des femmes et des enfants. Elles aiguillent souvent, voire presque toujours, les femmes autochtones à des services communautaires de plus longue durée. Trois participantes choisissent de faire des références à des organismes autochtones, mais se rendent compte que pour différentes raisons, certaines femmes ne veulent pas aller dans des organismes qui desservent spécifiquement les personnes autochtones. Il est aussi important de se rendre compte que pour les femmes autochtones, la référence à d'autres services peut « générer du découragement et un sentiment de rejet pouvant même conduire à l'abandon des démarches de demande d'aide » (Flynn, 2010, p. 55).

Par ailleurs, il importe de considérer les structures et politiques contemporaines qui affectent la capacité des intervenantes à protéger les femmes et les enfants, telles que les politiques d'accusation obligatoire et le fait que même si un conjoint est arrêté, les femmes continuent à être exposées à un risque de violence qui est parfois même plus élevé qu'auparavant (Baskin, 2012; Barrett, St. Pierre & Vaillancourt, 2011; Proulx & Perreault, 2000). Même le participant des services policiers affirme que les interventions policières manquent parfois d'efficacité à cause des contraintes juridiques :

Sometimes we just don't have the ability to do what we know should be done. Cause we still have to wait for somebody to break the law. (...) We know all this stuff is happening, we have some proof, but, you know, not enough to make a charge stick. And even if it does, you know, I mean, what happens then? They fine the guy, and put him away and the judge gives him six months and, you know, he's back out and it's the same thing. (...) I think by the time the charges get through the courts, and whatever happens happens, the victims are, you know, "Jeez should I even have bothered? You know, what did I get out of this?" (Intervenant 2)

Dans le même ordre d'idées, plusieurs chercheuses ont documenté le fait que les services de protection de l'enfance peuvent mener à une deuxième victimisation des femmes qui ont survécu à des situations de violence conjugale (Lundy, 2012; Strega, 2012). Ainsi, il est extrêmement commun que les femmes dans les communautés autochtones soient tenues responsables des actions de leur conjoint violent et que les services de protection de l'enfance ne reconnaissent pas les particularités des cultures autochtones (Baskin, 2012; Flynn & Brassard, 2012). Il importe aussi de noter que les structures et politiques gouvernant notre société rendent difficile la tâche d'assurer la sécurité des femmes et des enfants autochtones dans des situations de violence conjugale. En raison de

l'idéologie néolibérale qui domine présentement au Canada, Lundy (2012) remarque que les gouvernements ont, en grande partie, abandonné leurs engagements envers les programmes sociaux et, par conséquent, le temps de réaction des hôpitaux s'est allongé, l'accès aux services communautaires s'est détérioré, et il existe une pénurie de logements sécuritaires et abordables.

Les participantes utilisent différents moyens pour augmenter l'*empowerment* des femmes autochtones survivantes de violence conjugale. Ainsi, par l'entremise de leurs interventions de counseling en cas de crise, elles essaient d'aider les femmes à regagner du pouvoir dans leur vie. De plus, l'*empowerment* est lié aux pratiques qui mettent l'accent sur les forces des survivantes et qui valident leurs expériences de violence conjugale. Dans la même veine, une intervenante en toxicomanie vise l'*empowerment* des femmes autochtones en discutant de leur futur et en les valorisant :

[Essayer de lui donner] le pouvoir aussi. Le pouvoir, pis aussi, essayer de la regrounder, essayer de la faire vivre – pas comme qu'elle survit à tous les jours – de la faire revivre. T'sais de lui montrer qu'y'a une vie saine, c'est pas juste dans le chaos, c'est pas juste dans l'abus. (...) Pis aussi de les faire sentir qu'elles valent quelque chose, qu'elles sont pas justes comme un genre de déchet. (Intervenant 1)

L'intervenante en maison d'hébergement explique que lors de ses interactions avec les femmes survivantes, elle s'engage aussi dans un processus qui mène à leur *empowerment*; elle écoute, croit et valide leur histoire de violence et le racisme qu'elles subissent et défend leurs droits quand elle le peut.

Au fil des ans, l'*empowerment* est devenu une expression « à la mode » dans le mouvement contre la violence conjugale (Kasturirangan, 2008; Morgan & Coombes, 2013). À ce titre, Mullaly (2007) explique qu'un processus d'*empowerment* peut se dérouler sur les plans personnel, culturel et structurel. Concernant l'aspect personnel, cela peut soulager les conséquences psychologiques de l'oppression et augmenter la confiance et le contrôle qu'un individu ressent vis-à-vis de ce qui se passe dans sa vie. Quant aux aspects culturel et structurel, l'*empowerment* vise à remettre en question les stéréotypes et le discours dominant de la société et à changer les rapports inégalitaires de pouvoir qui sont ancrés dans ses institutions.

Seule l'intervenante en maison d'hébergement semble promouvoir l'*empowerment* des femmes autochtones sur le plan culturel, en entamant avec les femmes des discussions concernant le racisme qui persiste dans nos sociétés contemporaines. Kasturirangan (2008) est d'avis que l'*empowerment* sur le plan personnel n'est pas une intervention suffisante en contexte de violence conjugale. Elle explique qu'une femme autochtone qui acquiert plus de

pouvoir et de maîtrise sur sa vie ne sera pas nécessairement en sécurité si les conditions socioéconomiques et politiques de la société ne subissent pas de transformations. Morgan et Coombes (2013) remarquent aussi qu'une intervention visant *l'empowerment* sur le plan personnel peut placer toute l'emphase et la responsabilité sur l'individu sans considérer les facteurs structurels qui l'oppriment.

McDermott et Garofalo (2004) préviennent les intervenantes de ne pas imposer des solutions ou des pratiques aux survivantes de violence conjugale qui ne s'accordent pas bien avec leur vécu. Dans cette optique, Kasturirangan (2008) affirme que les intervenantes doivent adapter leur approche d'*empowerment* en fonction des personnes avec qui elles travaillent. Comme il a été démontré précédemment, les valeurs, besoins et expériences des survivantes de violence conjugale ne sont pas identiques pour toutes les femmes. Par conséquent, le processus d'*empowerment* doit refléter les valeurs et les besoins des femmes en question : « Women who experience violence are not a homogenous group... Because of this, an empowerment process must be flexible and should allow women to draw on their own sources of strength and access to resources » (Kasturirangan, 2008, p. 1472).

Défis rencontrés et stratégies préconisées

Plusieurs participantes ont identifié la méfiance des femmes autochtones à leur égard comme étant le défi auquel elles sont le plus souvent confrontées. Cette méfiance se manifeste lorsque les femmes autochtones sont réticentes à discuter de leurs problèmes avec elles ou à leur faire confiance :

Some Aboriginal women have been quite frank with me: 'You have no fucking clue what I've been through.' And rightfully so. I haven't had their lived experience. (Intervenante 5)

Selon les quatre participantes qui mentionnent devoir faire face à la méfiance des femmes autochtones, elles notent que leurs réticences à leur égard s'expriment, subtilement ou ouvertement, par leurs paroles, leurs comportements, leurs attitudes et leur langage corporel. Elles attribuent cette méfiance au fait qu'elles sont caucasiennes et que les femmes autochtones ne croient pas en l'efficacité de leurs services. Certaines sont très conscientes qu'historiquement les personnes autochtones ont eu de nombreuses interactions désastreuses avec des services sociaux allochtones ou des intervenantes caucasiennes, et que cela affecte leurs relations avec ceux-ci.

Les participantes ont décrit plusieurs stratégies pour orienter leur travail auprès des femmes autochtones, lesquelles peuvent être classifiées dans les catégories thématiques suivantes : reconnaître et respecter les sentiments des femmes autochtones; maintenir un engagement auprès

d'elles; impliquer des intervenantes autochtones dans les interventions; reconnaître les particularités des cultures autochtones; incorporer la culture et la spiritualité dans les interventions; élaborer un traitement respectueux; et poser des gestes afin d'égaliser le pouvoir.

En bref, les participantes ont souligné l'importance de ne pas imposer des interventions aux femmes autochtones, de les écouter lorsqu'elles expriment leurs sentiments, de démontrer une ouverture d'esprit si les femmes veulent aborder des discussions portant sur la spiritualité et d'impliquer, dès le début, les femmes dans le processus d'intervention. Certaines d'entre elles ont aussi mentionné l'importance de reconnaître le rôle des facteurs sociohistoriques.

Certaines participantes n'utilisent pas de stratégies spécifiques lors de leur travail auprès des femmes autochtones, mais expliquent qu'elles sont accessibles, qu'elles traitent les femmes autochtones avec respect et qu'elles font preuve d'un bon sens de l'écoute. Selon l'intervenante en toxicomanie :

Tout est dans l'approche. Dans le regard. La gentillesse. La douceur. T'sais, y disent qu'y ressentent une espèce de sérénité, de paix, d'amour avec moi. (...) L'approche vraiment là – t'sais, être femme, être humaine, sans les juger, les faire sentir à l'aise. On peut tout avoir appris toutes les connaissances, les knowledges collégiales ou universitaires, mais j'veux dire juste être femme – terre-à-terre – sans les juger. (Intervenante 1)

Même si une approche de non-jugement, de compassion et d'écoute est primordiale pour contrer la méfiance et établir un rapport de confiance, Lemay (2011) affirme que « les compétences de base en intervention sociale (ouverture d'esprit, empathie, connaissance générale de l'individu) ne suffisent guère dans un contexte d'interculturalité » (p. 29). Cela suggère qu'il serait essentiel d'adopter des stratégies qui permettent aux intervenantes de combiner une approche d'empathie et d'écoute avec une compréhension des particularités des peuples autochtones.

Plusieurs membres du comité consultatif ont confirmé que la stratégie la plus importante pour favoriser une bonne relation d'aide avec des femmes autochtones est d'adopter le rôle de non-expert et de prendre des mesures afin d'égaliser le pouvoir. Selon eux, les intervenantes doivent, dès le début, essayer de découvrir ce qui mettra la personne plus à l'aise. Ils affirment aussi que les intervenantes ne devraient pas assumer le rôle de professeur ou d'expert dans la relation d'aide et qu'elles ne devraient pas donner l'impression qu'elles possèdent toutes les réponses.

Certaines des participantes ont déclaré qu'elles tentent d'égaliser le pouvoir dans leur relation avec les femmes autochtones en favorisant une approche informelle :

I think the biggest thing, I think, is trying to feel like I'm a human being in the room with another human being and that the only difference is that, right now, I'm a person that's not going through exactly what they are and it's someone to try to build a support system around them. I don't try to think I'm the expert at all. (...) It's very casual and I think, hopefully, comfortable. (Intervenante 4)

La participante des services aux victimes essaie toujours, avant même de leur poser des questions ou d'engager d'autres individus dans le processus d'intervention, d'impliquer les femmes autochtones en leur demandant leur permission. Elle reconnaît et réduit son propre pouvoir en adoptant le rôle « d'étudiante » dans la relation d'aide :

I think that when you came in as both the student and the teacher, and saw them as both the student and the teacher as well, it created a lot more of an equalized relationship. (...) I think I started to learn the importance of (...) asking a lot of questions and asking for guidance, you know, and showing openness in my own learning to understanding their way of life and the relevancy of making case plans or interventions that were meaningful to them. (Intervenante 4)

Effectivement, Baskin (2003) confirme que les intervenantes doivent être prêtes à apprendre des personnes autochtones et à entamer un dialogue avec elles pour pouvoir ensuite adapter leurs interventions auprès d'elles.

Il importe de mentionner que deux participantes ont déclaré qu'elles n'ont « jamais » été confrontées à des défis lors de leurs interventions auprès des femmes autochtones ayant survécu à des situations de violence conjugale. Cela a étonné le comité consultatif qui estime improbable que des intervenantes caucasiennes n'aient jamais éprouvé de défis dans leurs interactions auprès des femmes autochtones. Une des membres autochtones du comité a accueilli ces commentaires avec incrédulité et fait part que lors d'une intervention qu'elle avait élaborée auprès d'une femme inuite, celle-ci s'est fâchée parce qu'elle estimait que les personnes appartenant aux Premières nations ne connaissaient pas sa culture inuite. Deux autres membres autochtones du comité ont aussi attesté qu'elles-mêmes ont été confrontées à des défis et de la méfiance de la part des personnes autochtones avec qui elles travaillent. Bien que les deux participantes de l'étude ne semblent pas avoir vécu de défis majeurs avec les femmes autochtones, leurs réponses indiquent peut-être qu'elles ne reconnaissent pas l'ensemble des défis pouvant exister dans leurs interactions avec les femmes autochtones, ainsi que la manière donc ces femmes expriment leur méfiance.

Le fait que certaines participantes ne semblent pas reconnaître défi que comportent leurs interventions auprès des femmes autochtones entraîne une conséquence importante, celle de ne pas modifier les interventions qu'elles font auprès de ces femmes. Une intervenante affirme

qu'elle ne modifie aucunement ses interventions lorsqu'elle travaille auprès des femmes autochtones touchées par la violence conjugale :

Mes interactions avec eux sont pas différentes que d'autres victimes. (...) Mes interventions ne sont pas différentes d'une culture à l'autre. (...) Comme j't'ai dit, la violence – it's the same throughout n'importe quelle culture. (Intervenante 6)

Le contraste entre l'opinion de cette participante et les propos avancés par des chercheuses telles que Sokoloff et Dupont (2005a) et Crenshaw (1994) est frappant. Effectivement, Sokoloff et Dupont (2005a) affirment que toutes les femmes sont affectées différemment par la problématique de la violence conjugale et que les intervenantes ne peuvent pas utiliser les mêmes interventions auprès de toutes les femmes : « Both cross-cultural and multicultural domestic violence studies make it clear that there is no one-size-fits-all explanation for domestic violence and that, consequently, solutions must reflect these differences » (p. 50).

Pistes de réflexion pour l'intervention

L'analyse des résultats de cette recherche exploratoire fait ressortir certains thèmes qui entraînent des pistes de réflexion pour l'intervention des intervenantes sociales allochtones auprès des femmes autochtones ayant survécu à des situations de violence conjugale. En premier lieu, il semble important pour les intervenantes allochtones d'accroître leurs connaissances concernant les cultures autochtones. En ayant une meilleure sensibilisation culturelle, les intervenantes allochtones pourront commencer à nommer et à comprendre les systèmes d'oppression – surtout ceux concernant la colonisation et le patriarcat – qui affectent profondément les femmes autochtones. Cela pourrait aussi entraîner une conscientisation des intervenantes allochtones en ce qui a trait à la question de la spiritualité des peuples autochtones et, plus spécifiquement, au fait que la violence peut se manifester et entraîner des effets sur un plan spirituel.

En deuxième lieu, quoique les objectifs principaux qui guident les interventions des participantes sont la sécurité et l'*empowerment* des femmes, Smith (2005) soulève un point important :

A simple question all anti-domestic violence advocates must ask themselves is: Is our primary goal to develop solid domestic violence programs or to end domestic violence? While we may say that our goal is the latter, most work is geared towards the former. (p. 425)

Selon Sokoloff et Dupont (2005a), afin de véritablement protéger les femmes et les aider à regagner du pouvoir, les intervenantes doivent absolument lutter pour des changements structurels :

Providing culturally competent services without providing for changes in the underlying and intersecting structural conditions of poverty, isolation, racism, sexism, and homophobia will not provide battered women with the means to significantly change their own situation and that of their battered sisters. (p. 52)

Ainsi, il importe de promouvoir des changements structurels en soutenant l'empowerment culturel et structurel des femmes autochtones. Cette recherche a souligné l'importance d'adopter une démarche d'apprentissage et de faire preuve de créativité, afin qu'il soit possible qu'une relation basée sur le respect mutuel et le partage du pouvoir s'établisse entre les intervenantes et les femmes autochtones.

Il est à espérer que certaines de ces pistes de réflexion serviront de tremplin pour améliorer les services offerts aux femmes autochtones touchées par la violence conjugale et pour comprendre les structures contemporaines qui continuent de les opprimer. À tout le moins, il est à souhaiter que les recommandations suscitent une réflexion chez les intervenantes sociales allochtones par rapport à la façon dont elles expliquent cette problématique et élaborent leurs interventions.

Erica Siddall travaille présentement au sein de l'équipe mobile du Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa, fournissant des services d'intervention en situation de crise aux familles.

La collection des fiches synthèse est sous la direction de Marie-Marthe Cousineau, Lise Gervais et Sylvie Gravel.

Références

Alaggia, R., Regehr, C. & Rishchynski, G. (2009). Intimate partner violence and immigration laws in Canada: How far have we come? *International Journal of Law and Psychiatry*, 32(6), 335-341.

Association des femmes autochtones du Canada. (2010a). *Ce que leurs histoires nous disent : Résultats de l'initiative Sœurs par l'esprit*. Ottawa, ON : Association des femmes autochtones du Canada.

Baskin, C. (2012). Systemic oppression, violence, and healing in Aboriginal families and communities. Dans R. Alaggia et C. Vine (dir.), *Cruel but not unusual : Violence in Canadian Families* (2e éd.) (p. 147-48). Waterloo, ON : Wilfred Laurier University Press.

Bograd, M. (2005). Strengthening domestic violence theories: Intersections of race, class, sexual orientation, and gender. Dans N. J. Sokoloff & C. Pratt (dir.), *Domestic violence at the margins: Readings in race, class, gender, and culture* (p. 25-38). Piscataway, NJ : Rutgers University Press.

Bopp, M., Bopp, J., & Lane, P. (2003). *La violence familiale chez les Autochtones au Canada*. Ottawa, ON : Fondation autochtone de guérison.

Chbat, M., Damant, D. & Flynn, C. (2014). Analyse intersectionnelle de l'oppression de mères racisées en contexte de violence conjugale. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 97-110.

Coalition d'Ottawa contre la violence faite aux femmes. (2012). *À propos de nous, notre mission, vision et valeurs*. Repéré le 15 avril 2015, de <http://www.octevaw-cocvff.ca/fr/about/propos-de-nous-notre-mission-vision-et-valeurs>

Commission royale sur les peuples autochtones. (1996). *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. Ottawa, ON : Affaires indiennes et du Nord Canada.

Crenshaw, K. W. (1994). *Mapping the margins of intersectionality, identity politics and violence against women of color*. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241-1299.

Fontes, L. A. & McCloskey, K. A. (2011). *Cultural issues in violence against women*. Dans C. M. Renzetti, J. L. Edleson & R. K. Bergen (dir.), *Sourcebook on violence against women* (2e éd.) (p. 151-168). Thousand Oaks, CA : Sage Publications, Inc.

Flynn, C. (2010). *Femmes autochtones en milieu urbain et violence conjugale : étude exploratoire sur l'expérience et les besoins en matière d'aide psychosociale selon des hommes et des femmes autochtones concernés par cette problématique* (Mémoire de recherche). Québec, QC : Université Laval.

Hart, M. A. (2001). An Aboriginal approach to social work practice. Dans T. Heinonen & L. Spearman (dir.), *Social work practice : Problem solving and beyond* (p. 231-256). Toronto, ON : Irwin Publishing Ltd.

Hamby, S. L. (2000). The importance of community in a feminist analysis of domestic violence among American Indians. *American Journal of Community Psychology*, 28(5), 649-669.

Kasturirangan, A. (2008). Empowerment and programs designed to address domestic violence. *Violence Against Women*, 14(12), 1465-1475.

Kasturirangan, A., Krishnan, S. & Riger, S. (2004). The impact of culture and minority status on women's experience of domestic violence. *Trauma, Violence and Abuse*, 5(4), 318-332.

Lemay, M. (2011). Au-delà des bonnes intentions : réflexions d'intervenants sociaux non autochtones sur leur pratique auprès des Autochtones au Canada (Mémoire de maîtrise). Montréal, QC : Université de Montréal.

Lester-Smith, D. (2013). Healing aboriginal family violence through aboriginal storytelling. *AlterNative: An International Journal of Indigenous Peoples*, 9(4), 309-321.

Lorde, A. (1984) *Sister outsider*. Trumansberg, NY: Crossing Press.
Lundy, C. (2012). Violence against women : A structural perspective. Dans R. Alaggia et C. Vine (dir.), *Cruel but not unusual : Violence in Canadian Families* (2e éd.) (p. 413-451). Waterloo, ON: Wilfred Laurier University Press.

Morgan, M. & Coombes, L. (2013). Empowerment and advocacy for domestic violence victims. *Social and Personality Psychology Compass*, 7(8), 526-536.

Mullaly, B. (2007). *The new structural social work: Ideology, theory, practice* (3e éd.). Toronto, ON: Oxford University Press.

Puchala, C., Paul, S., Kennedy, C. & Mehl-Madrone, L. (2010). Using traditional spirituality to reduce domestic violence within Aboriginal communities. *The Journal of Alternative and Complementary Medicine*, 16(1), 89-96.

Richie, B. (2000). A Black feminist reflection on the antiviolence movement. *Signs*, 25, 1133-1137.

Sinclair, D. (2012). Voices of women from the margins: Re-examining violence against women. Dans R. Alaggia et C. Vine (dir.), *Cruel but not unusual : Violence in Canadian Families* (2e éd.) (p. 13-41). Waterloo, ON : Wilfred Laurier University Press.

Smith, A. (2005). Looking to the future: Domestic violence, women of color, the state, and social change. Dans N. J. Sokoloff & C. Pratt (dir.), *Domestic violence at the margins: Readings in race, class, gender, and culture* (p. 416-434). Piscataway, NJ : Rutgers University Press.

Sokoloff, N. J. & Dupont, I. (2005a). Domestic violence at the intersections of race, class, and gender. *Violence Against Women*, 11(1), 38-64.

Sokoloff, N. J., & Dupont, I. (2005b). Introduction – Domestic violence: Examining the intersection of race, class, and gender. Dans N. J. Sokoloff & C. Pratt (dir.), *Domestic violence at the margins: Readings in race, class, gender, and culture* (p. 1-13). Piscataway, NJ : Rutgers University Press.

Strega, S. (2012). Whose failure to protect? Child welfare interventions when me abuse mothers. Dans R. Alaggia et C. Vine (dir.), *Cruel but not unusual : Violence in Canadian Families* (2e éd.) (p. 337-370). Waterloo, ON : Wilfred Laurier University Press.

van de Sande, A. & Renault, G. (1998). L'intégration des concepts autochtones dans le curriculum du travail social. *Reflets : revue d'intervention sociale et communautaire*, 4(1), 164-173.